



CAPES concours externe et CAFEP section Arts plastiques

publié le 28/07/2017

Modification des sujets à compter de la session 2018

Descriptif :

Modification des sujets à compter de la session 2018

CAPES concours externe et CAFEP, section Arts plastiques : modification des sujets à compter de la session 2018

L'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré est modifié par l'arrêté du 30 mars 2017. Celui-ci introduit un changement important dans l'épreuve de culture plastique et artistique : les programmes d'arts plastiques des cycles 3 et 4 et du lycée forment désormais le programme de référence de cette épreuve.

Les présentes notes de commentaire et les deux exemples de sujets « zéro » qui les accompagnent visent à apporter aux futurs candidats des éléments pour mieux percevoir la nature des changements induits, leurs conséquences sur les sujets et les compétences à mobiliser pour les traiter.

L'arrêté introduit également des changements dans l'épreuve de « mise en situation professionnelle » :

► La définition de l'épreuve intègre l'organisation en cycles de la scolarité obligatoire.

Les sujets portant sur les cycles 3 et 4 sont énoncés de sorte à prendre en compte l'organisation par cycle des programmes. Concernant le cycle 4, ils ne précisent donc pas l'année sur laquelle doit porter le projet de séquence. C'est au candidat de déterminer son choix et de le justifier, y compris en termes de progressivité des apprentissages. Sur ce point, la forme des sujets à compter de la session 2018 reste identique à celle de la session 2017.

► Certaines options sont élargies sous la forme de groupes de domaines.

Les groupes de domaines « architecture-paysage », « cinéma-art vidéo » et « arts appliqués-design » sont constitués. Il s'agit de mieux correspondre aux évolutions des pratiques artistiques, de favoriser des approches plus transversales des savoirs, de permettre des articulations problématisées et thématiques avec les programmes d'arts plastiques.

► Une nouvelle option est créée : « arts numériques ».

Il s'agit de faire droit, dans une discipline d'enseignement artistique, au champ de la création numérique qui s'observe depuis plus de vingt-cinq ans dans le monde de l'art, interagit avec les approches plus traditionnelles. Ces dimensions sont désormais intégrées dans les nouveaux programmes d'arts plastiques des cycles 3 et 4.

- Notes de commentaires et sujets Zéro concernant l'épreuve de la culture artistique et plastique et l'épreuve de mise en situation professionnelle. Vous les trouverez en suivant ces liens :

Culture artistique et plastique [\(pdf de 51 Mo\)](#)

Épreuve de mise en situation professionnelle [\(pdf de 454 Ko\)](#)

Site Devenirenseignant.gouv.fr

